



Collectif Plein Air

Adresse web : www.collectifpleinair.eu

Secrétariat : Alsace Nature 8 rue Adèle Riton 67000 Strasbourg

Monsieur Louis Laugier
Préfet de l'Aveyron
Préfecture de l'Aveyron
BP 715
12007 Rodez cedex

Objet : consultation publique demande d'enregistrement
EARL de Vernheredonde, 12350 Maleville

Strasbourg, le 10 octobre 2017

Monsieur le Préfet,

Nous sommes un collectif composé d'associations locales et de quelques fédérations de la mouvance FNE, présents dans huit régions françaises dont Midi-Pyrénées, avec le secrétariat dans le Grand Est. Nous sommes préoccupés par les implantations d'élevages industriels et nous défendons un élevage respectueux de la santé, des animaux, de l'environnement, des besoins des hommes (<http://collectifpleinair.eu/>). Vu notre expérience dans ce domaine très technique, notre contribution à cette enquête publique mérite certainement toute votre attention.

Pour commencer nous sommes totalement opposés à ce qu'un intégrateur de veaux de boucherie accepte encore, voire recommande, un logement des animaux sur caillebotis intégral sans litière. Il est parfaitement reconnu que ce type de logement n'assure pas le confort physique et thermique qui est dû aux animaux. Ce type de sol est parfois présenté comme un avantage au niveau sanitaire ; toutefois, nous sommes là dans un exemple-type de compensation d'une erreur par une autre, et donc d'une fuite en avant où c'est finalement l'animal qui souffre pour un enchaînement d'erreurs humaines. Le principal avantage du caillebotis est l'automatisation du travail et donc l'augmentation de la productivité du travail avec agrandissement des exploitations (autrement dit : destruction d'emploi par l'industrialisation de l'élevage, les profits de la performance accrue étant captés par l'amont et l'aval.

Y-t-il au moins un tapis par-dessus les caillebotis ?

De même le caillebotis est inconfortable à l'appui, en station debout et à la marche (plus ou moins selon la largeur des ouvertures). Vous direz que les veaux ne marchent pas, puisqu'il y a juste l'obligation légale qu'ils puissent se retourner. Justement, c'est grave : le manque de mouvement, la restriction comportementale, l'extrême pauvreté de l'environnement. Ces veaux sont des « bébés », privés de leur alimentation naturelle (tétés nombreuses, à volonté, chez la mère) et de l'affection maternelle ; les deux ont un rôle considérable pour leur immunité. A l'opposé total de leurs besoins,



ils subissent un mélange entre veaux issus d'origines différentes, et un transport stressant (nécessitant une réhydratation à l'arrivée).

Le taux de mortalité n'est pas mentionné (en fait, il doit être additionné du taux de veaux déclassés, pour avoir une idée juste) ; de combien est-il ?

Cette production ne peut pas se passer d'antibiotiques, vu la fragilité des veaux et le mélange d'origines différentes (sauf à les engraisser dans de bonnes conditions dans leur ferme de naissance). Est-ce qu'un vétérinaire les voit à leur arrivée et décide des traitements, ou est-ce que (très probablement) les traitements sont systématiques ? Quels sont les antibiotiques utilisés, quels sont les taux de résistances ? Que deviennent les antibiotiques et les germes résistants dans le lisier ?

Une évaluation sanitaire aurait été faite par l'intégrateur ; quel en est le résultat ?

Nous pensons qu'il est honnêtement IMPOSSIBLE d'attribuer une *Charte qualité de bonnes pratiques* à un engraissement de veaux sur caillebotis dans les conditions présentées. Cela montre une fois de plus que « *bonnes pratiques* » ne veut pas dire grand-chose sauf un minimum sanitaire et le classique « *ailleurs c'est pire* » ce qui n'est pas rassurant.

Nous interpellons quelques grandes surfaces au sujet de cette *Charte*.

Un point particulièrement critiquable est aussi de laisser les veaux en case individuelle jusqu'à 4-5 semaines (selon le dossier). Certes, c'est légal, mais « *légal* » ne signifie ni « *bien* » ni « *acceptable* » (les lois étant la résultante de l'influence des lobbies). Ce n'est pas sans raisons que l'agriculture biologique prescrit un logement en groupe dès l'âge d'une semaine. Les bovins sont une espèce sociale et ont besoin de contacts sociaux. Les contacts entre veaux sont une faible compensation/consolation pour la perte de la mère. Pouvoir marcher, se déplacer, est aussi un besoin fondamental. Les vétérinaires qui accompagnent les privations de toutes sortes ont finalement une drôle d'idée de la physiologie et de la biologie d'un animal ; or, un animal c'est plus que ingestion/déjection/sanitaire/performance.

L'aliment, sauf la première phase, ne contient pas de fer. Quelle est la couleur de viande visée, et quel est le taux d'hémoglobine de ces *veaux du Rouergue* ? Quelle est la grille de prix appliquée, est-ce que l'éleveur est pénalisé pour de la viande rouge ? Cette question est très importante parce qu'elle conditionne l'accès à une alimentation physiologique, naturelle, saine, à savoir de l'herbe et/ou du foin à volonté. Vouloir produire de la viande anémique est du même acabit contre-nature que de donner des farines animales aux vaches, même si cela reste pour le moment encore peu médiatisé.

Est-ce que les veaux ont accès à de l'eau fraîche à volonté ? Fournir que du lacto-remplaceur d'engraissement pour satisfaire la soif, est peut-être plus productif, mais c'est peu respectueux des besoins de l'animal.

Quant aux fosses sous les animaux, la fréquence et la technique de vidange de ces fosses serait une information ESSENTIELLE à fournir. Les bouses ne s'écoulent pas toutes seules par gravité ?

Il y aura des jus de cadavre arrivant dans une des préfosse ? Les cadavres seraient cherchés sous 24h – est-ce réellement le cas en Aveyron ? Les jus se forment en 24 h ? Que faire des odeurs ?



Quant aux émissions dans l'air :

Quel est le taux d'ammoniac dans le bâtiment ? Il doit être inversement proportionnel à la ventilation et à la consommation d'électricité correspondante. Avez-vous estimé les émissions réelles (quelle que soit leur dilution) ?

Un enfouissement sous 24h n'est pas suffisant pour maîtriser les émissions à l'épandage. La majorité des émissions se produit dans les premières heures après épandage.

Les fosses à lisier ne sont pas couvertes ; elles devraient l'être.f

Le système de production de la « suite » des vaches allaitantes mériterait une description plus précise entre autres pour évaluer les quantités de fumier maîtrisables. Ce seraient donc les brouards repoussés qui seraient vendus ? A-t-on le droit de savoir dans quelle filière ? En soi cela semble positif si réellement en été ils ne passent que peu de temps à l'étable (2 à 4h par jour) – mais est-ce vrai ? Y a-t-il une valorisation de ces sorties (qui se différencient positivement d'un zéro pâturage) ?

Quant au plan d'épandage, il semble qu'on arrive à 108 U N par hectare de SAU, mais que le taux de couverture des besoins est nettement excédentaire en phosphore et en potassium. Il y a donc un risque d'accumulation (et de transfert) de phosphore. Est-ce que dans l'Aveyron les excès en phosphore sont une coutume tolérée ?

En conclusion, pour résumer, la gestion des émissions et des effluents n'est pas satisfaisante. Conformément au laxisme de nos gouvernements successifs, les mesures appropriées pour réduire les émissions d'ammoniac ne sont pas mises en œuvre : incertitudes sur l'évacuation du lisier des préfosse, absence de couverture des fosses, risque de retards dans l'incorporation du lisier, excès en apports de phosphore.

Le problème principal reste celui du mal-être des veaux. Certes, le sort réservé aux veaux laitiers mâles pose un problème en soi, et cela reste, et sera de plus en plus à l'avenir, le talon d'Achille de l'acceptabilité de la production laitière telle qu'elle est actuellement.

Dans la situation actuelle, pour faire le moins mauvais possible, il est souhaitable d'engraisser les veaux en groupe dès leur arrivée, dans des cases spacieuses (permettant de faire des bonds et de courir) ; avec une distribution de lait toujours accessible et répondant au besoin de succion qu'a le veau ; ouvertes à l'air et au soleil (ce qui économise l'électricité des ventilateurs) et ombragées pour l'été, comportant une sortie en plein air (aire d'exercice en hiver, et de préférence pâturage en période de végétation) ; et du foin à volonté et accès permanent à de l'eau.

Vous trouvez l'exemple d'un cahier des charges progressiste chez Coop Suisse : http://www.coop.ch/content/dam/naturafarm/standards/r_cnf_kalb_f.pdf : aire de repos avec litière épaisse et sèche, surface totale 4,5m² (3,5m² jusqu'à 3 mois d'âge), accès permanent à une aire d'exercice en partie non couverte ; *en période de végétation, on peut mener les animaux au pâturage ; les animaux doivent disposer à tout moment et à volonté d'eau potable fraîche, accès permanent aux fourrages (foin et luzerne p.ex.), l'alimentation des veaux doit subvenir à leurs besoins en fer afin de prévenir les anémies, le lait ou le substitut de lait ne doit pas être donné à boire directement dans un seau mais avec des tétines en caoutchouc.*



Nous ne pouvons qu'inviter la filière laitière de l'Aveyron à régler le problème du devenir de ses veaux mâles, afin que ses veaux ne subissent plus cette forme d'engraissement. Tôt ou tard, cela sera montré du doigt. Nous invitons les responsables des *Veaux du Rouergue* à changer leurs pratiques. Qui aujourd'hui (en dehors de la filière elle-même, munie d'œillères) applaudit encore pour l'augmentation de la productivité par UTH dans des élevages industriels ?

Monsieur le Préfet, nous vous demandons d'assortir l'enregistrement de cet atelier d'engraissement avec des conditions d'élevage listées en gras ci-dessus, et de construire une filière de valorisation basée sur le bien-être des veaux, tout en privilégiant un engraissement de ce type sur les fermes de naissance.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses,

Pour le Collectif Plein Air

Anne Vonesch
vice-présidente d'Alsace Nature



Sébastien Rigal
porte-parole de Causse durable

